



Assemblée des Français de l'Étranger

39^{ème} Session
23 au 27 octobre 2023

Rapport de la Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de la Francophonie et de l'Audiovisuel extérieur

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Vice-présidente : Madame Catherine LIBEAUT

Monsieur Ghassan AYOUB
Monsieur Olivier BERTIN
Monsieur Martin BIURRUN
Madame Ellen BOUVERET
Monsieur Frédéric CHAUX
Monsieur Alexandre COL
Monsieur Gérard EPELBEAUM

Monsieur Guillaume GROSSO
Madame Amelie MALLET
Madame Catya MARTIN
Madame Stéphanie LE VAILLANT-
Monsieur François RALLE ANDREOLI
Monsieur Laurent RIGAUD
Monsieur Olivier SPIESSER

Table des matières

<i>Temps d'échange avec M. Thierry Cadart et Mme Isabelle Doresse, membres du CESE avec les membres de la Commission Enseignement AFE.....</i>	3
<i>Audition de Monsieur Yann Houry, Directeur de l'innovation pédagogique et technologique au Lycée Français International de Hong Kong.....</i>	7
<i>Audition de Madame Chrisoula Zacharopoulou, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux.</i>	10
<i>Première audition devant la commission d'Hugo Catherine, Président de la FAPEE accompagné par Isabelle Tardé déléguée générale de la FAPEE.</i>	13
<i>Audition AEFÉ La commission a reçu Mme Claudia Scherer-Effosse, Directrice Générale de l'AEFE en audition.</i>	16
<i>Audition de M. Laurent Sisti sur les bourses scolaires et Mme. Diane Roeser, cheffe de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale.....</i>	21
<i>Suivi et bilan des résolutions de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur.....</i>	25
<i>Audition de Claudia Scherer-Effosse et du service des finances_PLF 2024_AEFE</i>	27
<i>Résolutions</i>	29
<i>ANNEXES</i>	38

Temps d'échange avec M. Thierry Cadart et Mme Isabelle Doresse, membres du CESE avec les membres de la Commission Enseignement AFE

Deux intervenants :

-M. Thierry Cadart : commission Éducation/Culture /Citoyenneté, membre du bureau du CESE (syndicat CFDT), chargé de la mission sur l'évaluation des politiques publiques, organise prochainement un colloque sur l'intelligence artificielle.

-Mme Isabelle Doresse : commission Affaires sociales et Santé, fait partie du collectif des luttes contre les exclusions (à l'origine de la loi contre les exclusions en 1998), adhérente ATD Quart Monde qui a pour but d'éradiquer la misère pour permettre à tous et toutes de vivre à égale dignité.

Tous les CDFE se présentent rapidement.

Jean-Hervé rappelle à nos deux intervenants la fonction des CDFE, l'organisation et le fonctionnement de l'AFE (90 CDFE avec 15 circonscriptions dans le monde, mandat de 6 ans), le fonctionnement de notre commission avec les tables rondes, auditions, projet des résolutions...mais nous avons un rôle consultatif. Nous faisons partie également du corps électoral pour l'élection des Sénateurs des Français de l'étranger.

Catherine évoque notre rôle d'élu de terrain de CFE dans nos circonscriptions, nous pouvons également présider les conseils consulaires depuis 2019 (Bourses scolaires, action et protection sociale, emploi et formation professionnelle...). Cette fonction de CFE est exercée à titre bénévole.

M. Cadart souligne qu'il y a des analogies avec le CESE, notamment le rôle consultatif. Ce sont les organisations syndicales et patronales, grandes associations qui nomment les représentants du CESE. Les membres du CESE peuvent être saisis par le gouvernement ce qui n'est pas souvent le cas donc ils font des saisines d'initiative.

La commission a un programme de travail fixé en début d'année, **la Commission Éducation, culture communication a déjà fait deux avis sur le bénévolat.**

- Condition à mettre en œuvre pour que le bénévolat puisse se maintenir et se développer.

- 2^{ème} avis sur le para sport dans le cadre de la préparation des JO et para sportif. Sujet qui a débordé sur la question de faciliter l'activité physique pas que des personnes en état de handicap car grand problème de sédentarité, notamment chez les jeunes, qui débouche sur des soucis physiques dont l'obésité (initiatives à mettre en place pour développer et encourager les pratiques sportives afin de faire face à la sédentarité. D'autre part, des résolutions ont été votées sur la culture après la crise sanitaire. Les suites du COVID ont perturbé l'équilibre économique de ce secteur. Gouvernement alerté sur cette situation afin de lui redonner un peu d'air.

Les prochains travaux de la commission : *‘réussite à l'école, réussite de l'école’ / l'information et l'indépendance des médias* (États généraux de l'information (collectif de travail avec plusieurs commissions avec des spécialistes en y ajoutant la participation citoyenne).

La commission des états généraux de l'information a donc demandé que le CESE fasse ce travail sur la participation citoyenne.

Parallèle entre nos deux organisations (Ex. résolution sur l'audiovisuel allant avec la préoccupation du financement de l'audiovisuel)

Le CESE a dans ses prérogatives d'être le lieu principal de la participation citoyenne.
Ex : convention citoyenne sur la fin de vie.

Jean-Hervé évoque le thème de l'Intelligence artificielle que nous aborderons lors de cette session. Il souligne que 125.000 élèves français sont scolarisés dans les établissements français à l'étranger sur 600.000 jeunes vivants à l'étranger.

M. Cadart précise que l'intelligence artificielle n'en est qu'à ses débuts. Quels sont les enjeux, les risques de cet outil ? le CESE va se saisir de ce sujet qui a des conséquences importantes sur notre vie quotidienne : Utilisation du numérique et comment l'enseignement peut utiliser cet outil ? comment se servir de l'IA avec nos élèves ?

Aujourd'hui l'IA n'en est pas au stade de « science-fiction ».

Il a des marges de progression. Reste qu'il est cohérent et logique de se poser et de poser les questions sur les risques et opportunités et les enjeux en termes de régulation notamment et aussi d'accompagnement et de formation sur les outils liés à l'IA.

Le CESE s'est donc saisi du sujet avec des conséquences en termes d'emploi, de gestion du personnel, d'éthique. Possibilité sur le plan de la médecine, faire attention à ne pas mettre de côté la relation humaine.

Pour l'enseignement :

Sur le numérique on confond deux approches :

Former à l'utilisation de ces outils, les institutions scolaires doivent s'en saisir.

Il faut aussi regarder la manière dont l'enseignement peut et doit utiliser ces outils afin de ne pas être mis de côté.

Interrogations des enseignants sur la pratique plus qu'un refus d'utilisation.

Il faut vraiment leur apprendre à se saisir de l'IA pour leur donner une plus-value. Il est impossible de contrôler l'utilisation de l'IA donc autant savoir s'en servir.

Mme Doresse évoque les inégalités criantes actuelles chez nos élèves dans les établissements scolaires, inégalités accentuées par la crise sanitaire et par l'accès au numérique. Nous observons aujourd'hui une ségrégation sociale devant l'école. Il faut remettre au cœur de notre société une économie du bien-être, remettre du lien social.

Les travaux menés par le CESE en matière de mixité scolaire sont très durs, il n'y a plus ou de moins en moins de mixité dans certains quartiers liés à ces inégalités. (Ex : visite à Marseille).

Ces outils ne doivent pas être utilisés contre cette notion de lien social. Comment mettre en service ces outils avec précaution ?

Un accompagnement sur la révolution du numérique est indispensable et des actions de formation doivent être mises en place.

Plusieurs membres de notre commission interviennent :

Gérard estime que la technique (le progrès) est inéluctable et avance avec ou sans nous donc il faut apprendre à la gérer. On ne doit pas se laisser dépasser par les autres et il faut apprendre à s'en servir.

Suivre sur ce thème en streaming le colloque de CESE du 15 novembre.

Olivier revient sur la santé physique et mentale évoquée par M. Cadart en début de réunion et les chiffres deviennent alarmants en France (Sédentarité, augmentation de l'obésité chez nos jeunes...)

Stéphanie souligne que l'IA doit être un outil d'utilisation collective. En plus d'apprendre à se servir des outils avez-vous pensé aux changements dans le monde du travail. Quels pays sont avancés en IA ?

Sur l'IA et le travail réflexion début d'année prochaine sur les changements dans le monde du travail dus à l'IA. Notamment la logique RH.

Colloque « d'inculturation » du CESE de sujet. Ensuite les formations de travail vont s'en saisir.

Catya évoque la question du sourcing des infos diffusées.

Catherine : Besoin de contact humain notamment dans nos consulats. Quel sera d'autre part l'impact environnemental avec le développement de l'intelligence artificielle ?

Frédéric livre son expérience de professeur des écoles sur les méfaits des écrans et du "tout numérique" sur ces élèves et estime qu'il faut remettre du lien social dans nos sociétés.

Réponse CESE : Ces gains de productivité de l'IA doit aller au-delà de la simple question économique. Gains de productivité, de temps peuvent être réinvesti dans l'humain, dans la culture, dans l'environnement...

Propositions communes :

- Trouver le moyen de bénéficier des échanges lors du colloque (direct ou différé)
- Échange de texte et références des travaux du CESE de façon réciproque.
- Échanger et transmettre nos rapports de commission
- Donner une dimension « FdE » aux travaux du CESE en créant des liens réguliers entre AFE et CESE
- Échanges de travaux d'autres commissions sur ce sujet.

- Collaborer et travailler sur des thèmes transversaux (ex : Intelligence artificielle)

Conclusion : Ces outils existent, sont construits pour provoquer de l'addiction. L'école française ne favorise pas les temps d'échange entre les enfants. Système descendant de notre école qui crée un terrain très favorable à ce type d'addiction.

Audition de Monsieur Yann Houry, Directeur de l'innovation pédagogique et technologique au Lycée Français International de Hong Kong

La commission recevait M Yann Houry, Directeur de l'innovation pédagogique et technologique du Lycée Français International de Hong-Kong afin qu'il nous expose les enjeux de l'Intelligence Artificielle, ses avantages, ses dangers et ses applications au sein de l'enseignement scolaire.

Le lancement, fin 2022, de ChatGPT d'OpenIA, a fait beaucoup de bruit dans la presse. La facilité d'utilisation de ce nouvel outil suscite beaucoup d'inquiétudes. Est-ce l'annonce de « la fin de la dissertation » et d'une nouvelle époque où nos élèves seront « tous tricheurs » ?

M.Houry se veut rassurant, en nous expliquant que les inquiétudes avaient été similaires lors de l'apparition d'internet, de Wikipedia ou même de la calculatrice à son époque.

Les éducateurs dans le monde ressentent plutôt une excitation face à l'énorme potentiel des applications de l'IA. Ce nouvel outil ne doit pas nous alarmer.

En revanche, l'innovation technologique ne peut se faire sans innovation pédagogique.

La Kahn Academy utilise d'ores et déjà l'IA pour le tutorat individuel via l'application Kahnmigo qui guide l'élève dans son parcours d'acquisition des compétences.

M.Houry nous rappelle que, selon des experts du secteur, un élève bénéficiant d'un tuteur a un potentiel de réussite deux fois plus élevé que celui qui n'en bénéficie pas. L'IA est une aide artificielle, mais reste une aide quand même.

Des adaptations sont nécessaires. M.Houry nous donne l'exemple des travaux de l'annexe 6 du règlement du Bac International pour laquelle une réécriture est en cours.

Des dangers existent selon l'honnêteté des élèves dans la réalisation de leur travail scolaire. L'enjeu est d'expliquer aux élèves et aux enseignants que l'IA ne va pas travailler à la place de l'élève. Cet outil doit être utilisé comme une assistance dans le processus pédagogique.

L'élève peut par exemple travailler sans ordinateur, dans un premier temps, et obtenir un premier retour de l'IA qui jouera le rôle de l'avocat du diable, proposera des contradictions aux propos de l'élève afin qu'il apprenne à affiner le développement de son argumentation.

Dans un autre exemple, présenté par M.Houry, ChatPDF interroge l'élève sur un texte fourni au format PDF. ChatPDF peut jouer le rôle d'examineur, à qui ont été fixées des conditions pour évaluer.

L'IA, dans son application scolaire est aussi un tremplin pour la différenciation et la personnalisation en faveur de chaque élève. Elle peut être un véritable support dans le processus de mémorisation, de compréhension et d'apprentissage. Elle permet de générer de manière accélérée des propositions d'activités pédagogiques adaptées aux élèves et aux situations par la création différents types d'exercices de manière accélérée.

Dans le cadre de la différenciation, M.Houry nous explique comment il se sert de l'IA dans la création de ses cours de français : pour la pratique de l'orthographe l'IA génère un texte de dictée en utilisant des mots et des difficultés grammaticales sélectionnés, puis le décline rapidement en un enregistrement mp3 crédible au niveau de la voix (qui peut être cloné). Différents textes avec différentes instructions audio, même traduites ou sous-titrées peuvent être produites en quelques clics pour par exemple, des élèves allophones. L'IA rend possible un gain de temps incomparable pour la création de contenus par les éducateurs.

Cela ouvre une dimension intéressante, ne serait-ce que pour l'accessibilité aux mal voyants, mal entendants ou tous types de publics à besoins particuliers.

M.Houry n'a pas ressenti beaucoup d'inquiétudes de la part des parents mais plutôt des questionnements et de l'intérêt. Le temps d'écran reste la préoccupation majeure.

Il se rend compte que les enseignants sont plus utilisateurs de l'IA que les élèves. Ces derniers continuent à vouloir acquérir les moyens d'apprendre par eux-mêmes.

Ils sont conscients des enjeux.

M. Houry insiste sur l'éducation des élèves à l'utilisation de ce nouvel outil. Il y a des règles éthiques à respecter en faisant comprendre aux élèves la barrière entre « IA écrit pour moi » et « IA écrit avec moi ».

L'utilisation de l'IA pour l'écriture d'une dissertation s'apparente à du plagiat, à cela près que ce n'est plus quelqu'un qui écrit pour moi mais quelque chose qui écrit pour moi.

Les compétences d'utilisation de l'IA doivent être enseignées à l'école. Les élèves doivent être accompagnés pour comprendre que l'IA n'est pas là pour produire, mais pour leur permettre d'améliorer leur propre production.

Une question est soulevée sur le risque d'uniformisation des connaissances et donc un appauvrissement intellectuel (l'IA apportant une réponse unique à une question posée). M. Houry répond que nous avons toujours été « des nains sur des épaules de géants » et qu'on ne pense jamais seul : on est influencé par nos parents, nos amitiés, nos lectures...

M. Houry parle aussi de la question de l'américanisation des outils sous-jacents à l'IA. Des solutions alternatives devraient aussi être développées en France et ailleurs.
<https://www.capital.fr/entreprises-marches/bloom-lintelligence-artificielle-made-in-france-na-rien-a-envier-a-chatgpt-1459927>

Audition de Madame Chrisoula Zacharopoulou, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux.

Il s'agissait de faire un point sur les préparations du Sommet de la Francophonie de 2024.

Madame la Ministre fait un point sur une série de rencontres qu'elle mène avec les acteurs impliqués dans la Francophonie - notamment les ambassadeurs, les parlementaires de l'assemblée de la Francophonie. La cité de la langue française à Villers-Cotterêts sera bientôt inaugurée. La conférence ministérielle de la francophonie se tiendra en novembre à Yaoundé et sera l'occasion de présenter les grands axes du sommet à venir. La date du sommet sera dévoilée à Yaoundé.

Pour la ministre, « la francophonie et la francophilie sont deux sœurs liées ». Elle souhaite préparer le sommet avec l'AFE et tous les acteurs de la francophonie.

La stratégie sur le français et le plurilinguisme a été décidée par le Président de la République en 2018. Une mobilisation interministérielle a eu lieu. Cinq ans plus tard, on peut tirer un premier bilan.

Il s'agit de soutenir le système éducatif, via le partenariat mondial pour l'éducation et la formation des enseignants.

Il s'agit également de renforcer le français là où il est appris comme langue étrangère. En 2023, 652 établissements sont labellisés "label France éducation". Les instituts français et alliances françaises jouent également un rôle important.

Enfin il s'agit de s'appuyer sur le réseau de l'éducation française à l'étranger. Il y a une dynamique positive.

Cependant trois défis demeurent. Offrir une éducation francophone de qualité, notamment sur le continent africain où se situent 76% des élèves francophones. L'OIF a notamment développé un programme de mobilité des enseignants. Les ambassades doivent également pouvoir soutenir des projets via un fonds "équipe France".

Deuxième défi, renforcer l'attractivité de la langue française. Le français est une promesse d'émancipation, un accès à une offre culturelle et des opportunités économiques...

Troisième défi, celui du "soft power". C'est un terrain fertile pour la diplomatie. C'est une bataille car les budgets du plurilinguisme sont parfois menacés.

L'inauguration de la cité internationale de la langue française de Villers-Cotterets a été reportée suite à l'acte terroriste à Arras. Ce lieu sera d'abord un espace de dialogue, un laboratoire de la francophonie avec notamment des résidences d'artistes, un espace de formation et de réflexion autour du français...

Le sommet de la francophonie sera accueilli en France pour la première fois depuis 33 ans. Il s'agit d'un rendez-vous majeur car ce sommet démontrera que la francophonie est un espace de créativité et d'innovation. D'autre part l'OIF pourra accueillir de nouveaux membres. Cette ouverture est importante car il s'agit de donner envie du français. Il s'agit enfin de faire connaître aux Français la francophonie. Il faut donc la faire rayonner. Il y aura un "festival de la francophonie" qui s'incarnera à travers des expériences culturelles, artistiques ou encore sportives.

Madame la Ministre souhaite connaître les attentes des territoires que l'AFE représente. Comment peut-on "réenchanter" la Francophonie ? Quelles sont les attentes en termes d'organisation ?

Le Président de la commission rappelle la démarche active de notre commission au sujet de la francophonie. Il souligne sa déception devant les opportunités manquées d'impliquer les élus locaux pendant la semaine de la francophonie, chaque année au mois de mars. Il indique la capacité de mobilisation des CFDE et au-delà des associations locales pour les associer à l'événement du sommet à venir. L'objectif demeure de déboucher sur des propositions pratiques pour contribuer au succès de la mission.

Le débat qui s'ensuit souligne l'importance d'impliquer les membres observateurs, par exemple à l'assemblée des parlementaires francophones où ils ne sont pas admis, comme en Uruguay. Il y a nécessité d'un « dépolssiérage » de la francophonie, l'impression demeure que l'on est à la fin d'un modèle sans avoir encore pu basculer sur le modèle d'après. Peut-on faire dire à des francophones en quoi la langue française leur est utile ?

Les idées développées portent notamment sur l'organisation possible d'un événement en Amérique du Sud et l'impulsion à donner sur la Chine au moment où nous fêtons 60 ans d'amitié entre nos deux pays et les 60 ans du lycée français.

Suggestion est faite de mettre en résonance « français dans le monde, francophones en France » notamment à travers des histoires concrètes, une exposition itinérante et une émission spéciale diffusées sur les télévisions francophones. Il s'agit de montrer l'universalisme de la francophonie mais aussi de faire vivre la francophonie pour les Français.

L'opportunité d'une tournée européenne est évoquée, ainsi que la possibilité d'intégrer les alliances et instituts français. La possibilité d'un dialogue entre les jeunesses française et allemande est également discutée, ainsi que la mise en lumière des programmes bilingues aux Etats-Unis.

L'année du sommet pourrait aussi lancer le signal pour développer l'IA francophone, notamment en s'appuyant sur la French Tech. Un conseiller note que plus d'un million de Français vivent en Israël, qui ne fait pas partie de l'OIF.

L'Italie et la France ont une coopération très étroite. Chaque année, en octobre, s'organise un forum des associations françaises sur la circonscription de Rome sous l'impulsion des conseillers des Français de l'étranger. L'année prochaine, ce forum sera élargi pour devenir un forum des associations francophones. La ministre y est cordialement invitée.

Notre commission a déposé la résolution N°4/10.2023 dont l'objet est l'objet : est la contribution des Français de l'Étranger à la Semaine et au Sommet de la Francophonie en 2024.

Première audition devant la commission d'Hugo Catherine, Président de la FAPEE accompagné par Isabelle Tardé déléguée générale de la FAPEE.

Hugo Catherine a été président du LFI de Séoul de 2019 à 2021 et dans ce cadre il a renégocié et renouvelé la convention de ce Lycée français.

La FAPEE représente l'ensemble des parents du réseau et notamment les parents gestionnaires. A ce titre, elle représente les organismes gestionnaires d'établissements conventionnés au conseil d'administration de l'AEFE.

La FAPEE a participé à la consultation sur l'enseignement français à l'étranger.

Convention : trois aspects

Modèle de conventionnement (en pièce jointe)

Difficultés rencontrées avec ce modèle

Perspectives d'évolution

Conventionnement = modèle gagnant/gagnant entre l'État français et les parents.

Modèle de conventionnement

Convergence entre l'ambition d'une présence française et des acteurs locaux.

Pertinence juridique et de gouvernance partagée au sein d'un réseau.

Véritable complémentarité des compétences mises au service des établissements.
Direction et personnels enseignants détachés apportant une expertise.

Parents gestionnaires sous forme d'association de parents d'élèves qui apportent des compétences, dans les domaines financiers, juridique ou encore des ressources humaines et de la communication, qui sont complémentaires avec le profil des chefs d'établissements en poste dans le réseau.

S'il doit y avoir gouvernance partagée il y a une co-construction entre les enjeux pédagogique et de gestion au niveau local.

Même si on ne la retrouve pas systématiquement au niveau de l'ensemble du réseau, exemple des séminaires de gouvernance, très pertinent pour travailler ensemble mais ils portent sur l'explicitation des fonctionnements tels qu'ils sont aujourd'hui plutôt que sur l'évolution et les perspectives.

Conseil d'établissement et comité de gestion

Solidarité entre les acteurs de cette communauté scolaire au mode de prise de décisions et aux décisions elles-mêmes, favorisant la performance du pilotage de l'établissement qui se traduit par la réussite des élèves.

La responsabilité des parents bénévoles est induite avec ce modèle.

Les parents dans leur rôle de gestionnaire sont porteurs d'une vision pour l'établissement et sont en première ligne par rapport à l'ensemble de la communauté parentale. Ils expliquent le pilotage de l'établissement, font de la pédagogie, d'où leur forte responsabilité.

Côté AEFÉ ce modèle permet d'atteindre un certain équilibre politique et économique. L'agence a ainsi la capacité de déployer sa politique et ses ressources dans une logique de coût maîtrisé.

Cette convention est signée par le chef de poste (ou ambassadeur) et en cas de gestion de crise, l'établissement, de ce fait, est mieux ou bien positionné auprès des autorités françaises.

Difficultés rencontrées avec ce modèle

Des expériences concrètes de conventionnement ou de dé-conventionnement font apparaître des difficultés pour faire vivre ce modèle.

Au niveau des établissements eux-mêmes les difficultés sont :

Tensions culturelles, tensions juridiques (entre le droit local et le statut de personnels détachés dans l'établissement), responsabilité légale et pénale du Président du comité de gestion, répartition des rôles, rigidité en matière de ressources humaines (gestion des personnels détachés et locaux, poste de DAF qui souvent prêche à débat sur le recours à un expatrié ou local), relation financière et de gestion (enjeux de transparence et de réactivité), mode de relation entre l'AEFE et le comité de gestion ...

Un possible décalage entre l'allocation des ressources AEFÉ et les objectifs fixés par les comités de gestion.

Une problématique d'équité dans le réseau dans son ensemble, avec une aide nette par élève différente selon les établissements.

En central, les enjeux RH ou financiers sont traités à travers de comités techniques ou les représentants de parents ne sont pas partie prenante, et non au conseil d'administration.

Des difficultés sont liées à la grande diversité des établissements et de leurs moyens. Certains ont des difficultés économiques pour entrer dans ce fonctionnement.

Perspectives d'évolution

Persuadés de la pertinence du modèle, plusieurs pistes d'évolution sont envisagées comme celle du cadre même de la convention avec un besoin d'explicitation du modèle existant mais aussi un besoin d'adaptation.

Par exemple, les organismes gestionnaires doivent être davantage au recrutement du personnel détaché et de chef d'établissement.

Un besoin aussi de flexibilité est abordé pour faire en sorte que ce modèle permette une adéquation entre les besoins réels et les moyens alloués aux établissements.

Piste 1 - Faire en sorte que les conditions particulières le soient vraiment et répondent à des spécificités de droit local, apporter plus de liberté autour.

Piste 2 – Considérer la convention type comme un socle avec différentes options à activer selon les contextes des établissements.

Piste 3 – Avoir plusieurs modèles de conventions comme par exemple le détachement d'enseignants mais pas forcément de personnels de direction et vice et versa.

L'évolution doit également porter sur la gouvernance et les relations entre l'Agence et les organismes gestionnaires.

Actuellement, il n'y a pas de lieux de discussion entre l'AEFE et les représentants de parents autour de l'allocation des moyens et notamment des personnels détachés.

Échanges avec la commission

Exemples de (re)conventionnement d'un établissement.

Ex de Madagascar avec des établissements déconventionnés par l'AEFE qui demandent à être (re)conventionnés.

Ex de HK (dé)conventionné à la demande du comité de gestion.

2 annonces Madrid et Alicante (dé)conventionnement demandée par la MLF (gestion pleine par la MLF)

Pour conclure, il a 162 établissements conventionnés dans le monde.

La FAPEE a entamé une réflexion sur le modèle de convention type.

La FAPEE propose des formations aux nouveaux comités de gestion et aux personnels de direction partant dans le réseau sur le modèle de gouvernance des établissements conventionnés.

Les élus émettent le souhait d'être invités au CE des établissements conventionnés.

Audition AEFÉ La commission a reçu Mme Claudia Scherer-Effosse, Directrice Générale de l'AEFE en audition.

Cette audition a été l'occasion pour les membres de la commission de rencontrer la nouvelle directrice générale en poste depuis 28 août dernier.

Mme Scherer-Effosse nous a fait un point d'actualité sur l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.

Rentrée scolaire 2023

La diminution nombre d'élèves français dans le réseau annoncée n'a pas été confirmée. On note plutôt une légère hausse, autour de 500 élèves supplémentaires.

Les effectifs dans les 580 établissements du réseau, s'élève à 390 941 élèves, soit une augmentation de +0.86%. Ils restent inférieurs aux objectifs dans la perspective 2030, et à la période pré-COVID, avant 2019 (l'augmentation des effectifs à l'époque était de +6.04%)

Cette situation est tributaire de la crise économique et des différents conflits dans le monde : Soudan, Ukraine, la mise en place d'un enseignement à distance à Niamey au Niger, ainsi que de décisions politiques intérieures comme en Iran où l'établissement de Téhéran n'accueille plus d'élèves iraniens, ...

Quelques chiffres

Répartition ensemble des élèves par statuts d'établissement

19.18% EGD

1/3 établissements conventionnés

½ dans les 349 établissements partenaires

Zone géographique

Afrique : 90 établissements pour 53 374 élèves, avec 742 élèves français en moins, notamment en Niger

Amériques : 103 établissements pour 57 762 élèves, avec 180 élèves en plus

Asie : 55 établissements pour 22 680 élèves, avec 1108 élèves en plus, majoritairement français

Europe : 120 établissements pour 75 988 élèves, avec 126 élèves en moins

Maghreb : 68 établissements pour 67 000 élèves, avec une augmentation du nombre d'élèves de nationalité française (577 en plus)

Moyen & Proche orient : 101 établissements pour 94 415 élèves (hausse)

Océan Indien : 30 établissements pour 18 873 élèves, avec une augmentation de 478 élèves

Au vu de l'impact de la situation géopolitique la cellule de crise de l'Agence est activée avec notamment des réunions hebdomadaires afin de pouvoir adapter le dispositif : 15 jours de congés ont été posés à Jérusalem et à Ramallah, les cours restent en présentiel à Tel Aviv alors qu'ils sont dispensés en hybride ou à distance en Israël.

L'AEFE a pour priorité la sécurité et le bien être à l'école.

La sécurité :

Dans un souci de protection et de prévention, des visites de sécurité des établissements du réseau sont prévues. Elles permettront de mettre en œuvre des adaptations nécessaires comme le renforcement des plans de protection de mise en sécurité dans les établissements. Une nouvelle plateforme a été créée et les exercices anti-intrusion sont maintenant obligatoires dans les établissements du réseau. Les chefs d'établissement doivent envoyer leurs plans de leurs bâtiments à l'Agence. Des subventions financières de 5.5M€ ont été débloqués par l'AEFE pour les adaptations physiques de sécurité nécessaires. Ce montant est intégré au budget 2024 à hauteur de 6.3M€.

Bien être à l'école :

Le bien-être sera intégré dans les critères d'homologation dès 2024.

Un plan d'action climat scolaire a été mis en œuvre via un protocole d'alertes des violences et des agressions sexuelles cette semaine.

Le programme phare, contre le harcèlement, doit être mis en place de manière plus systématique dans tous les établissements du réseau.

Des résolutions seront mises en œuvre grâce aux enquêtes d'évaluation du climat scolaire : 9 questionnaires (3 par niveau) pour les élèves, les parents et le personnel.

Prise en charge « méthode préoccupation partagée »

Recrutement d'un conseiller technique établissement et vie scolaire auprès de la direction générale de l'Agence, qui sera aussi le référent formation et restera à la disposition des établissements en cas de situation compliquée, et pourra se rendre sur place rapidement

Mise en place du dispositif remontée d'incidents « faits établissements » : mise en place d'un cadre et d'un dispositif de remontée des incidents pour leur identification.

La facilitation de la parole et la remontée d'informations,

La feuille de route de l'AEFE a été validée par les ministres lors d'un conseil interministériel.

Elle se concentre sur 5 axes dans l'objectif de renforcer et développer le réseau, afin d'atteindre l'objectif de doublement de ses effectifs à l'horizon 2030 :

Attractivité de l'offre éducative, image de marque, identité, supports de communication, observatoire de l'éducation internationale, environnement concurrentiel, argumentaires, homologation, valorisation de l'enseignement supérieur

Mobilisation des acteurs de terrain (SCAC, IF) pour le soutien et le développement, notamment pour les établissements existants

Développement d'un vivier de professionnels formés. La situation des détachés reste tendue, avec une pénurie de professeurs en France. Afin de mieux anticiper les besoins et former les enseignants, une plateforme de ressources humaines a été créée. Il faut soutenir, accompagner et former les conseils d'établissements ainsi que les comités de gestion pour leur développement.

Garantir la qualité du label AEFÉ et rendre plus lisible la valeur ajoutée de l'homologation : ses spécificités sont une garantie de qualité grâce notamment à l'auto-évaluation des établissements et la qualité de service.

L'AEFE doit se mettre en ordre de marche pour piloter le réseau en vue des objectifs pour 2030 par une adaptation, une organisation, de la visibilité et de la clarification, ainsi qu'une justification des besoins et des moyens donnés vis à vis de sa tutelle.

Le réseau est dynamique avec un programme d'événements fédérateurs : semaine des lycées Français du monde, année du sport (Coupe du monde de Rugby 2023 et JO 2024), 10 ans de l'orchestre fêté à Bruxelles en janvier 2024, jeux internationaux de la jeunesse (JIJ) à Athènes en 2024, ...

Notes à la suite de nos débats :

Répartition optimale des moyens disponibles ?

RH : enseignants détachés auprès de l'AEFE correspond pas à une analyse actuelle des besoins, mobilité organisée pour répondre aux besoins, régions du monde et catégorie d'établissement

Phénomène historique

Travail de réaffectation : 5442 postes de détachés établissements conventionnés et EGD

Apporter aux établissements améliorer les titulaires

Transférer vers établissements où sous effectifs personnel titulaire

AEFE ne peut pas piloter en fonction des besoins en vue de l'objectif 2030

Aide nette ?

Sentiment concentration sur EGD uniquement 20% des effectifs mais moyens budgétaires alloués

Logique de lycée de prestige pour l'image de la France – on se questionne

Par continent ? Stratégie politique de la France ? Expliquer la logique

Tableau à nous faire parvenir

Audition de M. Laurent Sisti sur les bourses scolaires et Mme. Diane Roeser, cheffe de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale

Comparaison année scolaire 2022/2023 vs année précédente

Pays du rythme Nord

Nombre de boursiers :

22 268 vs 23 190, - 3.97%

Montant des bourses accordées :

99 804 294 € vs 106 283 007 , - 6,65%

1263 recours gracieux acceptés :

839 révisions

424 boursiers hors CCB

Pour un montant de 5 304 382

Pays du rythme SUD

Nombre de boursiers :

1261 vs 1664, - 2,58%

Montant des bourses accordées :

8 539 797 € vs 8 520 841 , - 0,22%

Total

23 889 boursiers sur 101 067 élèves français, soit 21,12 %

Montant des attributions 108 344 091 € mais après la levée de la réserve de précaution du programme 151 par la direction du budget sur demande du ministre O. Becht : 114 800 000 €

Coûts moyens

Par boursier : 4 814 € vs 4 506€, +6,83%

Quotité moyenne : 79% vs 81%

Montant moyen des frais de scolarité

Nord : 5 835€ vs 6098€, - 4.3%

Sud : 4 544€ vs 4 697€ , - 3.2%

CPS

La CPS a passé de 2 points à 7 points à la suite d'arbitrages ministériels après les attributions de la CNB. Soit 3 013 485 €. Les boursiers avec une quotité à 100% ont été sanctuarisé, soit 52,3% des familles.

Nous nous interrogeons sur la raison d'être et le fait de durer dans le temps de la CPS. **Notre commission a déposé la résolution N°2/10.2023 dont l'objet est l'utilisation de la contribution progressive de solidarité pour les bourses scolaires.**

AESH

Enveloppe distincte de 1,3 millions d'Euros en 2023

288 dossiers AESH ont été traités à ce jour, dont 113 pour des familles boursières, pour 1 518 524 € vs 242 dossiers / 1 139 161 € l'an dernier

Un barème et des instructions spécifiques seront prochainement proposés.

A noter

Une vigilance sur les cas de déscolarisation

Une vigilance sur deux pays en crise : le Liban et l'Argentine (gros impact lié à l'inflation et au taux de change - pour le moment les effets comptables d'un change de chancellerie n'ont pas été résolu)

Un nouveau logiciel SCOLA qui devrait être ouvert aux familles après tests à l'été 2024.

Harmonisation des bonnes pratiques concernant les bourses

La commission souhaite que des dossiers prêts 10 jours avant, des fiches scola disponibles préalablement à la réunion du Conseil mais aussi pendant, des tableaux classés ou triables selon le demandeur, le montant, etc , des agents à disposition pour éclaircir tel ou tel point avant le Conseil soient la norme partout. La dernière réunion de Madagascar est l'exemple réussi de telles bonnes pratiques.

Il est rappelé la totale confidentialité des débats et des dossiers. En conséquence l'envoi par e-mail d'information n'est pas souhaité, le procès-verbal ne doit pas entrer dans les détails.

Les modalités de notification aux familles sont revues mais devront être vérifiées avec quelques exemples locaux pour être certain de leur uniformité géographique.

401K

La commission estime inégalitaire de traiter l'épargne retraite américaine comme un capital mobilier alors qu'il n'existe aucune véritable retraite par répartition.

C'est pourquoi la commission propose la résolution N°1/10.2023 dont l'objet est : révision du calcul du patrimoine mobilier pour les demandes de bourse.

Le critère immobilier

Il est évoqué qu'un bien en France n'a pas le même impact pour un boursier à Madagascar qu'aux USA. Il est décidé d'attendre d'éventuelles décisions concernant la résidence de repli.

AESH

La commission évoque le nécessaire moratoire des frais d'établissements en attendant le versement des AESH. L'AEFE préconise cela mais ne peut pas l'imposer.

Classe moyenne

Un débat s'engage sur la définition géographique d'une telle classe.

Sondages

Un sondage sur les bourses a été effectué auprès des CAFE. Les résultats seront présentés dans les prochaines semaines discutés en intersession avant de poursuivre nos travaux sur ce thème à la session de mars.

Suivi et bilan des résolutions de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous avons eu le plaisir d'accueillir la SG de notre assemblée et nous la remercions de sa présence.

Sur les 19 résolutions déposées depuis le début de notre mandat, 18 ont reçu une réponse exceptée celle sur l'état et l'évolution de la politique de coopération culturelle du Livre dans le monde. La SG va reprendre ce suivi. Les membres de la Commission reconnaissent certaines avancées, notamment sur la lutte contre le harcèlement scolaire au sein du réseau. Nous avons échangé avec la SG sur le contenu des réponses sur lesquelles nous n'étions pas entièrement satisfaits en toute transparence et avons déploré un manque d'écoute à l'exemple du budget concernant les bourses scolaires. En effet, en octobre 2022 nous avons alerté l'administration concernant l'augmentation des demandes de bourses scolaires de la part des familles. Malheureusement notre demande d'augmentation dans le projet de loi de finance 2023 n'a pas été entendue impactant directement les familles avec l'augmentation surprenante et contre toute attente de la Contribution Progressive de Solidarité fragilisant un peu plus les familles moyennes.

Voir la résolution ENS/3/10.2022 : augmentation de l'enveloppe des bourses AEFÉ dans un contexte de crise économique et inflationniste

...demande

Que dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, le gouvernement prévoit une augmentation forte de l'enveloppe de l'aide à la scolarité (bourses AEFÉ) pour faire face à cette situation.

Revenons sur certaines résolutions qui ont fait avancer les choses

- Point sur les bourses AESH

Un guide de l'AESH a été réalisé par l'Observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) afin de permettre une meilleure intégration dans l'établissement.

Un livret d'accueil de l'AESH est en cours de finalisation.

La DFAE et l'AEFE travaillent à un document visant à expliquer aux MDPH -via la CNSA dont le rôle de prescripteur auprès des MDPH reste le levier à privilégier- la spécificité des besoins des Français de l'étranger.

- Celles dont nous allons assurer le suivi à la suite de leurs réponses dès la prochaine session :

ENS/N°7/03.2023: Accès des jeunes français de l'étranger au « Pass Culture »

ENS/N°8/03.2023: Création du « Pass Education Langue Française » pour les jeunes Français de l'étranger qui a été doté d'un million d'euros dans le PLF2024

- Santé mentale et lutte contre le harcèlement scolaire

ENS/7/10.2022 : “Bien être pour bien apprendre”, pour un suivi approfondi des questions de santé mentale des élèves du réseau AEFE

ENS/N°5/03.2023 : Santé mentale et lutte contre le harcèlement scolaire

L'AEFE a pris le problème à bras le corps ce sujet en déployant le programme « pHARe » dans les établissements du réseau. L'AEFE sera en mesure de proposer aux établissements du réseau qui le souhaitent les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS) à partir de janvier 2024. Une formation des formateurs sera organisée les 30 novembre et 1er décembre prochain. L'AEFE recrutera dans le courant du premier trimestre scolaire 2023-2024 un conseiller technique établissements vie scolaire (CT EVS). Les questions du climat scolaire, du bien-être des élèves et du harcèlement ont été évoquées lors des consultations sur l'enseignement français à l'étranger et lors du conseil interministériel du 3 juillet 2023, il a été décidé que de nouvelles exigences dans ce domaine seraient introduites dans les critères de l'homologation, dès l'année 2023-2024.

La Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur restera particulièrement attentive et poursuivra son suivi

afin que les résolutions à venir portées par la Commission et par l'AFE ne restent pas lettre morte.

Audition de Claudia Scherer-Effosse et du service des finances_PLF 2024_AEFE

Éléments de contexte

- 580 établissements homologués (+15 nouveaux établissements) - 391,000 élèves scolarisés, +0,86%
- Situation financière toujours solide avec 455m€ au PLF vs 447m€ l'an dernier
- Montée en puissance 16 instituts de formation avec 17m€ de crédits de paiements (enseignements titulaires surtout + entrée de enseignants de droit local)

Recettes AEFE

- Subvention pour charge de service public [P185] 439m€ (prévision d'exécution 2023)/ 449m€ (2024)
- Subvention pour charge d'investissement 0,6m€ (2023)
- Autres financements de l'État 111m€ (2023) / 119m€ (2024) (bourses [P151])
- Ressources propres 608m€ (2023) / 629m€ (2024) dont droit de scolarité 413m€ (2023) / 432m€ (2024), PRR/ PFC des établissements (conventionnés...). NB = PFC à 6% actuellement
- Total 1,166m€ (2023) / 1,204m€ (2024)
- Financement à env. 53% par ressources propres vs 47% par financement public

Dépenses AEFE

- Fonctionnement 182m€ (2023)/ 183m€ (2024)
- Personnel 838m€ (2023) / 864m€ (2024)
- Intervention 100m€ (2023) / 112m€ (2024)
- Investissement 53m€ (2023) / 51m€ (2024)
- Total 1,173m€ (2023) / 1,211m€ (2024)

Il faut tenir compte qu'il y a beaucoup d'extra-comptable. Ces chiffres n'incluent pas :

- le CA des établissements conventionnés ni partenaires (on aurait 4m€ au total ; entre « CA privé » et « CA public »)
- les personnels détachés directs (env 2,000) qui sont rémunérés par les partenaires mais dont la pension civile est réglée par le MEN (non reflété dans

le budget de l'AEFE), ce qui fragilise les finances de l'État ! Ceux-ci concernent surtout les établissements aux US.

La discussion s'engage sur la comptabilité analytique, qui est, selon le service des finances, pauvre au sein de l'AEFE : pas de distinction entre EGD, partenaires, conventionnés ni entre réseau existant et expansion.

C'est pourquoi la commission propose la résolution N°3/10.2023 dont l'objet est la mise en place d'une comptabilité analytique à l'AEFE

Résolutions



Assemblée des Français de l'Étranger

Paris, le 26 octobre 2023

39^{ème} Session

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA
FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Avis : RÉSOLUTION COMMISSION ENS /N°1/10.2023

Objet : Révision du Calcul du patrimoine mobilier pour les demandes de bourse.

VU les **Règles d'attribution des bourses scolaires dans certains pays :**

“Pour être éligible, **votre patrimoine mobilier et immobilier doit se situer en dessous des seuils définis pour la circonscription.** Les montants des seuils d'exclusion sont définis en fonction de la situation économique de chaque pays.

Modalités de prise en compte du patrimoine :

Patrimoine mobilier : il s'agit des économies réalisées par la famille (parents et enfants) sous quelque forme que ce soit et quel que soit le pays de domiciliation : comptes courants, comptes épargnes, placements de toute nature (actions, obligations, cryptomonnaies, etc). Les plans de retraite par capitalisation à jouissance différée (401K) sont également pris en compte.

Patrimoine immobilier : seule la valeur acquise est prise en considération, c'est-à-dire le montant de l'apport initial et du capital déjà remboursé. »

CONSIDÉRANT que seules les familles ayant des plans de retraite par capitalisation à jouissance différée sont concernées alors que la valeur actuelle des droits acquis dans les systèmes de retraites par répartition ne sont pas pris en compte.

CONSIDÉRANT que cela représente une inégalité de traitement entre Français et une injustice d'autant que pour certaines familles il s'agit du seul système possible.

DEMANDE que l'abattement de la valeur prise en compte pour ces plans de retraites par capitalisation à jouissance différée soit porté de 10% actuellement à au moins 50% pour le calcul du patrimoine mobilier pris en compte pour l'exclusion du dispositif des bourses scolaires.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger

Paris, le 26 octobre 2023

39^{ème} Session

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA
FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Avis : **RÉSOLUTION COMMISSION ENS /N°2/10.2023**

Objet : Utilisation de la contribution progressive de solidarité pour les bourses scolaires.

VU

- le code de l'éducation nationale en ses articles L-452-2 et D 534-45 à D 531-51
- l'instruction spécifique de l'AEFE sur les bourses scolaires rythmes nord et sud

CONSIDÉRANT que le dispositif d'aide à la scolarité constitue un accompagnement social qui permet l'accès aux établissements du réseau AEFE pour de nombreux enfants français de l'étranger

CONSIDÉRANT la situation actuelle de fragilité économique mondiale (contexte inflationniste) imposera de nombreuses révisions à la hausse des budgets des établissements français du réseau AEFE,

CONSIDÉRANT que la contribution progressive de solidarité a été maintenue à 2% de 2013 à 2022 même les années où les besoins exprimés étaient inférieurs à l'enveloppe budgétaire disponible.

CONSIDÉRANT l'augmentation de la contribution progressive de solidarité lors de la dernière campagne des bourses (de 2 à 7 points) entraînant une baisse des quotités théoriques et une augmentation du reste à charge conséquente difficile à supporter pour certaines familles.

CONSIDÉRANT que la résolution **ENS/3/10.2022** concernant *l'augmentation de l'enveloppe des bourses AEFÉ dans un contexte de crise économique et inflationniste* a été votée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger en octobre 2022.

CONSIDÉRANT l'importance de l'accompagnement à la scolarité des familles françaises dans un réseau en développement.

DEMANDE

- Que le budget alloué aux bourses scolaires (P151) anticipe l'augmentation des besoins exprimés par les familles.
- Que la contribution progressive de solidarité (CPS) reste une variable d'ajustement extraordinaire utilisable uniquement quand les besoins exprimés dépassent l'enveloppe budgétaire.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger

Paris, le 26 octobre 2023

39^{ème} Session

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA
FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Avis : RÉOLUTION COMMISSION ENS /N°3/10.2023

Objet : Mise en place d'une comptabilité analytique à l'AEFE

VU

- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP)
- Le rapport de la Cour des comptes, « La comptabilité générale de l'État, dix ans après » rendu public le 22 février 2016, qui fixe dans sa liste de recommandations, la recommandation suivante :

« Pour faire en sorte que la comptabilité générale de l'État soit davantage utilisée : développer la comptabilité analytique dans les services gestionnaires là où les enjeux le justifient et lui réaffecter, sur la base d'une évaluation de l'utilité réelle de la comptabilité d'analyse du coût des actions, tout ou partie des moyens alloués à celle-ci »

- La feuille de route commentée par Mme Claudia Scherer-Effosse, directrice générale de l'AEFE, en commission qui définit, comme l'un de ses 5 axes

majeurs, celui du pilotage des données afin de permettre à l'Agence de rendre compte à sa tutelle, d'expliquer et de justifier ses besoins futurs

CONSIDÉRANT que les comptes financiers de l'AEFE, qui sont établis par nature de recettes et de charges, et ne permettent pas, dans leur format actuel, de répondre à cet objectif et d'optimiser les moyens alloués

CONSIDÉRANT que le service financier de l'AEFE dispose d'un certain nombre d'outils qui lui permettraient d'effectuer un suivi analytique

CONSIDÉRANT que le service financier de l'AEFE n'a pas aujourd'hui d'instructions pour mettre en place ce suivi

DEMANDE qu'en parallèle de l'élaboration des états financiers actuels, un suivi analytique soit mis en œuvre permettant de distinguer les flux de fonctionnement, de personnel, d'intervention et d'investissement

- par statut d'établissement
- par zone géographique
- pour chaque mission/ objectif de la feuille de route.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		11



Assemblée des Français de l'Étranger

Paris, le 26 octobre 2023

39^{ème} Session

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA
FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Avis : RÉOLUTION COMMISSION ENS /N°4/10.2023

Objet : Contribution des Français de l'Étranger à la Semaine et au Sommet de la Francophonie en 2024.

VU

- Le discours du 20 mars 2018 du Président de la République à l'Institut de France portant sur la « stratégie sur la langue française » <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/03/20/discours-de-emmanuel-macron-a-l-institut-de-france-sur-l-ambition-pour-la-langue-francaise-et-le-plurilinguisme>
- La convention-cadre de partenariat entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Centre des monuments nationaux (CMN) établie en septembre 2021 https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-09/210722_Convention_OIF_CMN%20FR.pdf
- La communication de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères et de la secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux relative à la francophonie, lors du Conseil des Ministres du 22 mars 2023 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/03/22/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-22-mars-2023>

CONSIDÉRANT que la France inaugurera cette année la Cité internationale de la langue française, un lieu culturel et de vie dédié à la langue française et aux cultures francophones, au château de Villers-Cotterêts,

CONSIDÉRANT que la France accueillera en 2024 le Sommet de la Francophonie, pour la première fois depuis 33 ans, et que ce Sommet se tiendra à la Cité internationale de la langue française,

CONSIDÉRANT que la Cité internationale se trouve à proximité de Paris (76km, 52min de trajet) et demeure accessible facilement, pour un coût modeste, par exemple en train express régional avec des tarifs aller-retour inférieurs à 30 euros,

CONSIDÉRANT que les Français de l'étranger sont les acteurs de terrain d'une Francophonie vivante, passeurs de la langue et des cultures francophones, contributeurs actifs aux échanges culturels, économiques et politiques entre pays francophones et au-delà,

CONSIDÉRANT que la Francophonie offre un réseau de soutien aux Français à l'étranger au travers des associations, des écoles françaises, des centres culturels et des événements qui jouent un rôle important dans l'intégration des Français de l'étranger dans leur pays de résidence, et dans la lutte contre toutes les stigmatisations dont ils pourraient être l'objet.

DEMANDE

- Que les Conseillers des Français de l'Étranger et les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger soient invités à contribuer, en lien avec les Postes diplomatiques, à la Semaine de la francophonie en mars 2024, aux côtés des citoyens francophones d'autres pays,
- Qu'ils soient associés aux réflexions du gouvernement en amont du Sommet de la Francophonie en novembre 2024, afin que le Sommet soit une opportunité de

mettre en valeur la contribution de nos compatriotes vivant à l'étranger à la dynamique de la Francophonie,

- Alors que l'Assemblée des Français de l'Étranger fêtera son 20^{ème} anniversaire lors de sa 40^{ème} session en 2024, que la première journée plénière de sa session de mars puisse se tenir solennellement à la Cité internationale de la langue française, en assurant le transport collectif de ses élus depuis Paris.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		3

ANNEXES

- Convention-type en vue d'associer un établissement d'enseignement de droit local à l'exercice de la mission de service public dévolue à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.
- Avenant n° X à la Convention-type
- Éléments financiers sur la Rentrée scolaire 2023-24 de l'AEFE
- GESTION DES BOURSES SCOLAIRES DE L'AEFE Actualité du dispositif
- Suivi des résolutions de mars 2022 à octobre 2023